



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 9 – 2008M**

**TRANSPORT MARITIME À COURTE DISTANCE**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent desservent depuis de longues années les États-Unis et le Canada à titre d'importantes voies pour le transport maritime de biens et de marchandises, de départ et d'arrivée;

**ET ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent ont la capacité requise pour accepter encore davantage du transport actuellement effectué par l'entremise d'autres systèmes de transport;

**ET ATTENDU QUE** la congestion permanente des autoroutes et des routes ferroviaires, particulièrement aux frontières, est nuisible autant au niveau de la consommation de l'énergie qu'au niveau économique;

**ET ATTENDU QUE** le déplacement des biens et marchandises par navire est l'un des modes de transport les plus éconergétiques;

**ET ATTENDU QUE** les coûts de l'énergie, particulièrement celui des produits liés au pétrole, continuent de grimper de façon importante;

**ET ATTENDU QUE** le concept du transport maritime à courte distance, dans le cadre duquel les biens et marchandises sont transportés d'un point à un autre au sein même du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, est actuellement utilisé dans une mesure limitée, mais qu'il pourrait connaître à l'avenir une vaste expansion;

**ET ATTENDU QUE** les États-Unis et le Canada ont publié l'[Étude des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent](#) en 2007, qui incluait une discussion au sujet du potentiel d'avenir du transport maritime à courte distance;

**ET ATTENDU QU'IL** existe bon nombre d'avantages éventuels liés à la réduction des temps de transport, de la consommation d'énergie, et de la congestion, mais qu'il existe également des obstacles potentiels comme le besoin pour des modifications des ports, la sécurité frontalière et la *Harbor Maintenance Tax*;

**ET ATTENDU QUE** le transport maritime est important pour la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans son ensemble, et, plus précisément, pour ses villes portuaires;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements du Canada et des États-Unis à étudier de plus près la faisabilité du transport maritime à courte distance dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent;



**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite les gouvernements du Canada et des États-Unis à examiner la gamme d'avantages et de désavantages du transport maritime à courte distance du point de vue de l'économie, de l'environnement, de la consommation d'énergie et d'autres éléments importants;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite vivement les gouvernements du Canada et des États-Unis à impliquer profondément les gouvernements locaux, autorités portuaires, États, provinces et autres intervenants-clés dans cette étude éventuelle.

Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2008

---

Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent